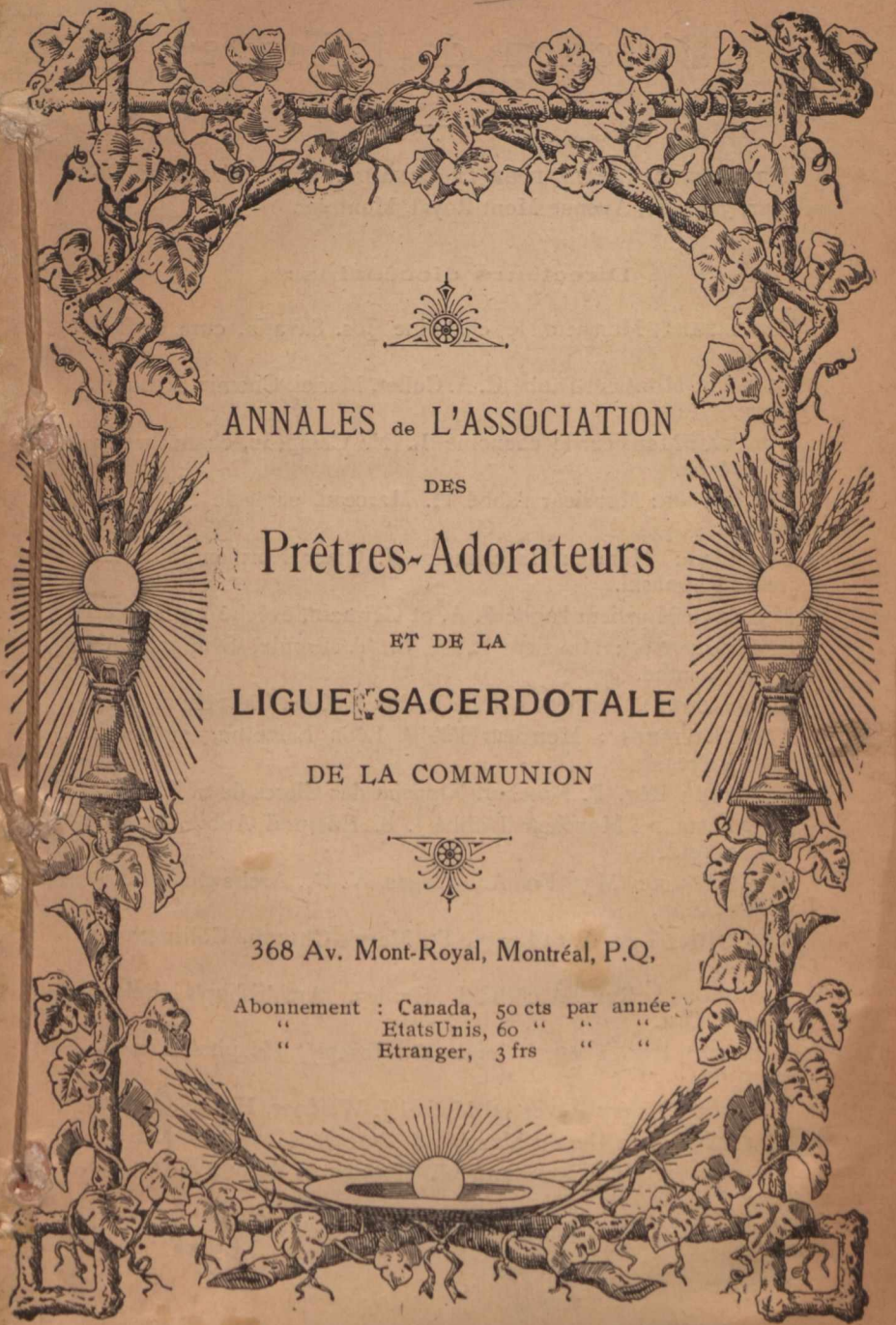


complét



ANNALES de L'ASSOCIATION

DES

Prêtres-Adorateurs

ET DE LA

LIGUE SACERDOTALE

DE LA COMMUNION



368 Av. Mont-Royal, Montréal, P.Q.

Abonnement : Canada, 50 cts par année

“ Etats Unis, 60 “ “

“ Etranger, 3 frs “ “

Direction de l'Œuvre

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. GALTIER, Directeur, 368 EST, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Directeurs diocésains :

MONTRÉAL : Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de La-chine, P. Q.

QUÉBEC : Monsieur l'abbé C. A. Collet, Merici, Chemin St Louis, Québec.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé H. Marceau, curé de N. D. de Laterrière.

RIMOUSKI : Monsieur le chanoine J. Omer Normandin, Séminaire de Rimouski.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet.

ST HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de Saint-Hyacinthe.

SHERBROOKE : Monsieur l'abbé J. Chs McGee, Cappelton, P. Q.

TROIS-RIVIÈRES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de Trois-Rivières.

JOLIETTE : Rév. P. Foucher, Noviciat des Clercs de St Viateur

VALLEYFIELD : Monsieur l'abbé J. S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.

ST BONIFACE : Mgr Frs Az. Dugas, V. G., Archevêché de St-Boniface, Man.

TORONTO : Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood, Ont.

KINGSTON : Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.

LONDON : Rev. Theo. Valentin, St. Joseph's Hospital, London, Ont.

HAMILTON : Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.

HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.

CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P.E.I.

PETERBORO : Rév. Patrick J. Kelly, St. Peter's Cathedral, Peterboro, Ont.



NOTRE-DAME DU TRÈS SAINT SACREMENT
PRIEZ POUR NOUS.

Se vendent, 1/2 X, par l'Annonciation de 30 Décembre 1905, en accord avec l'indulgence de 200 jours
à tout ceux qui méditent cette oraison pendant le temps de Noël-Saint-Sacrement ce jour.



LA DEVOTION

à

Notre-Dame du T. S. Sacrement



ÈS les premiers jours de cette année, tous nos confrères recevront en prime une belle photogravure représentant Notre-Dame du T. S. Sacrement.

Nous leur demandons, à cette occasion, de se faire résolument les apôtres zélés de cette dévotion si fondée en motifs, si glorieuse pour Marie, si fructueuse pour les âmes, et si opportune à l'heure actuelle. (1)

Quoiqu'il en soit de sa nouveauté apparente, *ce nom de Marie exprime une réalité très ancienne*, établie sur la révélation divine et sur la doctrine théologique la plus solide.

Il traduit l'union nécessaire et indestructible, établie par Dieu même, entre Jésus et Marie : la plus étroite, la plus profonde et la plus féconde de toutes les unions que la Divinité ait jamais scellée entre deux êtres ici-bas, l'union hypostatique exceptée.

Cette union, ce nom l'affirme entre Marie et le Christ eucharistique, parce que, dans son état sacramentel comme dans celui de sa mortalité autrefois et dans celui

(1) On peut se procurer, pour la propagande, de magnifiques petites images en couleurs, d'un dessin très soigné, représentant *Notre-Dame du T. S. Sacrement*. Bien qu'elles soient d'un prix supérieur, nous les céderons à 1 centin pièce, soit \$ 1.00 le cent.

de sa gloire actuelle au ciel, *Marie reste toujours la Mère de Jésus*, et Jésus se reconnaît toujours le Fils de Marie ;

Parce que la chair et le sang dont le Christ eucharistique nourrit le monde sont toujours le sang reçu de l'Immaculée, la chair formée de la Vierge Mère et nourrie de son lait : Ave, verum corpus natum de Maria Virgine ;

Parce que *Marie, souveraine et universelle dispensatrice de la grâce*, tient de sa maternité spirituelle sur tous les hommes *le devoir et le pouvoir de leur dispenser la meilleure et la plus nécessaire des grâces*, "la Bonne grâce" ou l'Eucharistie, avec tous les secours capables de préparer les âmes à la recevoir dignement et à en vivre fidèlement ;

Parce que Marie, après avoir reçu le Verbe en son sein par l'Incarnation, et avoir offert son fils en sacrifice sur l'autel du calvaire, a, de plus, *participé au sacrifice et à la communion eucharistiques pendant les années qu'elle vécut ici-bas après l'Ascension*, persévérant, comme le montrent les Actes des Apôtres, dans l'adoration de son divin Fils caché sous les voiles eucharistiques. *Erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, et Maria matre Jesu, et fratribus ejus* (Act., 1, 14) : *Erant autem perseverantes in communicatione fractionis panis, et orationibus* (Act., 11, 42) ;

Parce que Marie ayant exercé envers son Fils Sacramenté *tous les devoirs de la religion avec une perfection suprême, ses vertus, ses exemples, et ses mérites* forment un magnifique trésor où nous devons puiser sans cesse pour accomplir à notre tour nos devoirs envers l'Eucharistie, et pour suppléer à tout ce qui nous manque.

* * *

Objectera-t-on que cette dévotion est nouvelle ?

Oui, quant au nom, si l'on veut. — Mais que de dévotions, qui font aujourd'hui partie du patrimoine authentique de la piété chrétienne, qui sont des plus populaires et des mieux établies, ont été nouvelles à un certain moment de l'histoire de l'Eglise ? Il suffit de rappeler la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, à l'Immaculé Conception, à Notre-Dame du Rosaire, à Notre-Dame de Lourdes, à Notre-Dame du Sacré-Cœur, etc.

Mais, quant à l'objet même qu'elle renferme, et au *Mystère* qui en est la base et le fondement, cette dévotion à Notre-Dame du T. S. Sacrement n'est pas du tout nouvelle.

“C'est le titre nouveau, dit le Vén. Père Eymard, d'une chose fort ancienne.” Car depuis que l'Eucharistie existe, les rapports qui relient Marie à son Fils au Sacrement existent aussi.

C'est bien là ce qu'avait très bien compris l'illustre et savant évêque d'Angers, Mgr Freppel, quand sollicité de bénir le nom de N.-D. du T. S. Sacrement : “Daignez, Monseigneur, disait la supplique, approuver ce nouveau culte rendu à Marie,” il répondit : “Non, non : effacez cela ; la dévotion à N.-D. du T. S. Sacrement, n'est pas un culte nouveau : de tout temps Marie a été honorée dans l'Eglise comme la Mère du Christ eucharistique.”

Qu'est ce à dire? sinon que si le titre est peut-être nouveau, la substance même de la dévotion est aussi ancienne que l'Evangile.

*
* *

Cette dévotion à N.-D. du T. S. Sacrement honore, en Marie, un des mystères *les plus fondamentaux, les plus essentiels.*

Il est un nom qui est absolument *essentiel à Marie et fondamental* dans son culte, c'est celui de *Mère de Jésus*. — Or puisque Jésus-Christ n'est réellement et personnellement qu'au Ciel et en l'Eucharistie il s'en suit que, dire *Notre-Dame du T. S. Sacrement* c'est dire à peu près la même chose que *Mère de Jésus*. Ces deux titres sont donc deux titres fondamentaux, essentiels, et toujours actuels de Marie.

C'est qu'en effet, *ici on ne rapproche pas Marie d'un Mystère seulement* ou d'une vertu de son Fils, mais de sa divine Personne, du sujet vivant et glorieux de tous les mystères et de toutes les vertus. Et s'il est vrai, *comme la foi l'enseigne, que l'Eucharistie est le centre de la religion*, qu'elle est l'Homme-Dieu avec toutes ses grandeurs et toutes ses gloires, Jésus dans la dernière puissance de son amour : rapprocher Marie de l'Eucharistie, *c'est la*

glorifier autant qu'elle peut l'être ; c'est dire, en un mot, toute sa vie, toute sa grandeur et toute sa gloire.

* * *

Cette dévotion est l'une des plus *opportunes* à l'heure actuelle.

En effet, à chaque époque, Dieu réserve à son Eglise des secours spéciaux en rapport avec les nouveaux besoins des âmes. — C'est ainsi que le XIX siècle semble avoir eu comme caractéristique le développement de la dévotion au Sacré-Cœur et à la Vierge Immaculée. — Le XX siècle s'annonce comme devant être le siècle de la dévotion au T. S. Sacrement et d'une plus grande fréquentation de la Ste Table. Il faut donc que Marie aussi, que l'on ne doit jamais séparer de son Fils, ait une part dans la dévotion qui porte les âmes vers l'Eucharistie. Ces besoins providentiels des âmes rendent plus opportun que jamais le titre de Notre-Dame du T. S. Sacrement, parce qu'il exprime l'aspect spécial de la piété des fidèles envers Marie et l'Eucharistie à notre époque.

* * *

Cette dévotion et ce titre de Notre-Dame du T. S. Sacrement ont reçu enfin les plus sérieuses *approbations* tant de l'Episcopat que du Saint Siègre.

On connaît les deux prières à Notre-Dame du T. S. Sacrement que le Souverain Pontife a enrichies d'indulgences. — Il existe aussi à Rome sous les yeux même de l'autorité ecclésiastique et dans l'église St-Claude, vouée à l'Exposition perpétuelle du T. S. Sacrement, un tableau de Notre-Dame du T. S. Sacrement qui surmonte l'autel qui lui est consacré ; notre image n'est qu'une reproduction fidèle de ce tableau.

Enfin on ne doit pas oublier que dans ces grandes assises eucharistiques qu'on appelle les *Congrès*, il a été bien des fois fait mention de cette dévotion et de ce titre de Notre-Dame du T. S. Sacrement, et toujours ça été pour louer ce culte rendu à Marie et le recommander chaudement à la piété chrétienne.

On se rappelle, en particulier, qu'au Congrès de Montréal il fut fait trois fois mention de la dévotion à

Notre-Dame du T. S. Sacrement, et que, tant en séance publique qu'en séance sacerdotale, c'est-à-dire de la façon la plus complète et la plus unanime, le Congrès loua et ratifia ce titre si beau de Marie et émit le vœu :

“Que Rome, dans sa sagesse, accorde un jour l'office et la fête de Notre-Dame du T. S. Sacrement.” (1)

Eh bien ! nous pouvons dire, que pour réaliser ce vœu, Rome n'attend plus que l'heure providentielle que lui marqueront et les demandes multipliées des évêques et l'extension toujours croissante de cette dévotion parmi les fidèles. Rome, en effet, ne précède jamais les nouvelles manifestations de la piété chrétienne ; elle les approuve et les consacre quand le temps est venu.

Travaillons tous, chers confrères, à étendre la dévotion à Notre-Dame du T. S. Sacrement ; soyons-en les apôtres convaincus et zélés autour de nous, et hâtons ainsi l'heure de la glorification de Marie par l'Eglise sous ce beau titre de *Notre-Dame du T. S. Sacrement*.

E. GALTIER, S. S. S.

L'allocution de N. S. P. le Pape Pie X

prononcée dans le Consistoire secret

du 27 novembre 1911.

Le consistoire tenu le 27 novembre dernier par Notre Saint-Père le Pape Pie X demeurera célèbre. Sa Sainteté y a créé dix-neuf cardinaux, parmi lesquels quatre français : Mgr Amette archevêque de Paris, Mgr Duillard, archevêque de Chambéry, Mgr Rovérié de Cabrières, évêque de Montpellier, et le T. R. P. Billot, de la Compagnie de Jésus.

Nous n'avons pas à raconter les détails de cette grandiose cérémonie : ils ont été donnés dans les feuilles publi-

(1) Voir au volume du Congrès de Montréal, à la page 267, la belle étude du R. P. Lépicié, O. S. M., avec les conclusions et les vœux de la page 294. Voir aussi les pages 669 et 495.

ques. Nous ne reproduisons pas non plus le texte intégral de l'allocution latine prononcée en cette circonstance par le Souverain Pontife. Mais nous ne pouvons nous dispenser de consigner ici une partie considérable de cette allocution : Sa Sainteté Pie X y a mis en relief le mouvement qui, à l'heure actuelle, porte les âmes catholiques vers le Très Saint Sacrement et a fait un bel éloge des Congrès eucharistiques dont l'action a tant contribué au réveil de la foi et de l'amour envers la divine Eucharistie.

Après avoir fait allusion aux difficultés qu'il rencontre dans le gouvernement de l'Eglise, le Pape parla plus spécialement des amertumes que lui a apportées l'année qui s'achève : — par la célébration bruyante, en Italie, d'événements qui ont été, il y a cinquante ans, une série d'attentats contre les droits du Siège apostolique ; — et par la tempête qui s'est déchaînée contre la religion catholique en Portugal.

Puis le Saint-Père continua :

“ L'ennemi, en détruisant les mœurs et les institutions chrétiennes, pousse vers la ruine les individus et les nations ; la peste du *Modernisme*, déguisée sous l'apparence de la science, s'insinue perfidement, et, par le poison du *Naturalisme* qu'il infuse dans les âmes, glace en quelque sorte et resserre les cœurs ; mais en même temps Nous devons constater la bonté du Dieu de miséricorde qui, en allumant comme un incendie nouveau de charité chrétienne, invite les égarés à rentrer dans la bonne voie. Certes, il n'y a pas à désespérer du salut commun, quand on voit dans tous les pays les catholiques s'embraser d'un si grand amour pour la très sainte Eucharistie. Innombrables sont en effet, — non seulement parmi les adultes, mais encore parmi les jeunes gens et les enfants, — les chrétiens de l'un et l'autre sexe qui entourent le Très Saint Sacrement de leurs hommages assidus et de leur pieux amour, et qui communient fréquemment, non sans un très grand profit dans l'exercice de la foi et des autres vertus.

“ A ce résultat concourent merveilleusement ces *Congrès eucharistiques* que les catholiques, réunis de tous les pays, ont coutume de célébrer chaque année. C'est ainsi

que, après les congrès de Cologne, de Londres et de Montréal, célébrés avec tant de splendeur et de succès, celui qui s'est tenu tout dernièrement à Madrid, n'a pas été moins mémorable par son éclat et par ses fruits. Il s'agissait en effet, d'une manifestation où la catholique Espagne ne pouvait se montrer inférieure à personne ; on a donc vu en ces jours, grâce à l'élan universel qui portait les âmes à une libre et ardente profession de la foi léguée par les ancêtres, on a vu la nation espagnole tout entière se prosterner suppliante aux pieds de Jésus-Christ caché dans le Sacrement. Toutes les classes de la société, depuis les dernières jusqu'aux plus élevées, y était largement représentées. Au premier rang donnait l'exemple le roi catholique lui-même avec son auguste famille. Il a donné là par sa parole et par ses actes, un témoignage public et durable de sa piété ; par là aussi il s'est concilié l'éloge de tous les gens de bien et il s'est acquis un titre plus sacré au respect et à l'affection de son peuple. Et en cette circonstance le véritable sentiment de l'Espagne en matière religieuse s'est montré si clairement qu'il ne peut y avoir rien de plus manifeste. Car elle a très expressément témoigné qu'elle est catholique non pas seulement de nom et de profession, mais sincèrement et foncièrement, et qu'elle veut rester fidèle à sa foi. Si donc elle aspire à quelque chose, on ne saurait dire qu'elle aspire à la promulgation de lois néfastes qui portent atteinte aux institutions de la religion, aux prérogatives et aux droits de l'Eglise ; mais, bien plutôt, qu'elle désire le maintien absolu des liens séculaires qui l'unissent au Siège apostolique. Que Dieu regarde avec bienveillance, nous l'en supplions, cette nation qui nous est si chère, et qu'il détourne d'elle les maux qui semblent menacer sa paix et son bonheur ! ”

Dans la soirée du mercredi suivant, le Souverain Pontife imposa la barrette cardinalice aux nouveaux membres du Sacré Collège. En cette occasion Son Em. le Card. Falconio adressa un discours de remerciement au Pape. Sa Sainteté répondit en italien.

Après avoir rappelé les motifs d'espérance et de consolation qui doivent soutenir les cardinaux dans leur vie de dévouement au Siège apostolique, Pie X félicita les

catholiques venus d'Angleterre, de Hollande et des États-Unis pour entourer, en cette heure solennelle, les nouveaux princes de l'Eglise appartenant à leur nation. Puis il ajouta :

“ Et maintenant, que vous dirais-je, à vous, chers fils de la *France*, qui gémissiez sous le poids de la persécution ? Le peuple qui a fait alliance avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims reviendra repentant à sa première vocation. Les mérites de tant de ses enfants qui prêchent dans presque tout l'univers la vérité de l'Évangile (et beaucoup l'ont scellée de leur sang) ; — les prières de tant de saints qui aspirent à avoir comme compagnons dans la gloire céleste leurs frères bien-aimés de leur patrie d'ici-bas ; — la piété généreuse de tant de fidèles qui, même au prix de sacrifices, pourvoient à la dignité du clergé et à la splendeur du culte catholique ; — et par-dessus tout les gémissements de tant de petits enfants qui, devant les tabernacles, répandent leur âme en des expressions que Dieu lui-même met sur leurs lèvres, appelleront certainement sur cette nation les miséricordes divines. Les crimes ne resteront pas impunis, mais elle ne périra jamais, la fille de tant de mérites, de tant de soupirs et de larmes. Un jour viendra, — et il n'est pas loin, espérons-le, — où la France, comme Saul sur le chemin de Damas, sera enveloppée d'une lumière venant du ciel et entendra une voix qui lui répètera : “ Ma fille, pourquoi me persécutes tu ? ” Et sur sa réponse : “ Qui êtes-vous, Seigneur ? ” la voix ajoutera : “ Je suis Jésus que tu persécutes : il est dur pour toi de regimber contre l'aiguillon, parce que par ton obstination tu te ruines toi-même. ” Alors, tremblante et stupéfaite, elle dira : “ Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? ” Et lui, “ Lève-toi, purifie-toi des souillures qui t'ont défigurée, réveille dans ton cœur les sentiments assoupis et le pacte de notre alliance; et va, fille aînée de l'Eglise, nation prédestinée, vase d'élection, va comme par le passé porter mon nom devant tous les peuples et les rois de la terre.

“ C'est avec ce vœu très doux que je donne de tout cœur la Bénédiction apostolique...”

L'Oeuvre du Prêtre

à l'heure actuelle. (1)

L'une des conséquences qui découlent avec le plus d'évidence de l'énorme amas de réponses à notre enquête, c'est la sublimité mais le poids vraiment écrasant du labeur qui de nos jours s'impose au clergé.

L'un de nos correspondants s'en explique avec une simplicité vraiment touchante. Il nous raconte que c'est vers la fin du second Empire qu'il débuta dans le ministère.

“Alors, dit-il, et pendant les quelques années qui suivirent, ne voyant pas la foi attaquée dans nos paroisses, nous sentions peu le besoin des œuvres de conquête. Les maîtres et maîtresses faisaient eux-mêmes le catéchisme et notre tâche à ce point de vue se réduisait à peu de chose, ou du moins, ne prévoyant pas l'orage prochain, nous pensions pouvoir sans inconvénient la réduire à peu de chose. Notre service à l'église, la préparation de nos prêches, la visite des malades, tel était notre ministère. Il nous laissait des loisirs, beaucoup de loisirs, (comme au Canada !) Aujourd'hui, nous sentons bien que cela ne suffit plus ; c'est avec joie et fierté que nous voyons ceux qui sont venus après nous, ajouter tant de choses à ce que nous faisons. Mais nous, les vieux, nous nous sentons un peu dépaysés, et il ne faut pas s'étonner que plus d'un, qui, d'après les anciennes méthodes, aurait pu travailler encore longtemps, aspire à la retraite...”

Qu'on excuse cette citation. Elle est éloquente dans sa simplicité. Grâce à Dieu, beaucoup d'anciens restent à la barre et manœuvrent avec une ardeur et une décision qui émerveillent plus d'un jeune. Mais la plainte du vénéré prêtre n'en renferme pas moins une large part de vérité.

(1) Nous publions ici, pour leur importance, ces lignes écrites pour la France, mais qui conviennent aussi au Canada. Il est grandement temps que notre clergé s'inspire de ces lignes et se mette de plus en plus généreusement à l'œuvre, car l'heure actuelle est sombre de menaces pour l'avenir. N'attendons pas pour agir d'avoir fait les malheureuses expériences de nos frères de France.

Voyez plutôt, chers lecteurs, et mesurez par la pensée la charge qui pèse aujourd'hui sur les pasteurs d'âmes qui veulent s'acquitter pleinement de leur besogne apostolique.

Résumons pour cela ce que nos correspondants ont demandé au clergé dans les réponses à l'enquête, et dont la nécessité s'impose en effet.

* * *

Pour les *catéchismes*, ce n'est plus sur l'instituteur qu'il faut compter. Si la paroisse a des écoles libres, les enfants y apprennent la lettre, mais le catéchisme fréquent par le prêtre est indispensable, et tous s'accordent pour demander que, dans la mesure du temps et de l'âge, on donne des notions tellement claires, tellement abondantes, tellement argumentées, que l'enfant soit capable d'affronter les attaques qui l'attendent à l'atelier et dans la rue.

Et à ce catéchisme qui exigera tant d'efforts, il faut, pour répondre aux décisions si sages du Pape, ajouter les catéchismes pour les tout petits enfants, où l'on ne s'applique pas à faire apprendre de mémoire *la lettre*, mais où l'on s'applique à faire connaître et aimer simplement les principales vérités.

Le corollaire de ces catéchismes d'enfants et petits enfants est leur confession fréquente. Il faut avoir vu dans les paroisses les confessionnaux assiégés par l'enfance pour se rendre compte de ce qu'exige de temps, de patience et de sagacité ce ministère de première importance, dont la fréquentation assidue de l'Eucharistie appelle la fréquence. Aussi comprenons-nous maintes lettres vraiment émues que nous avons reçues à ce sujet, et nous prions Dieu de donner à toutes nos paroisses assez de prêtres et à tous nos prêtres assez de haute sainteté pour que ce ministère si beau produise tous ses fruits. Ils sont si consolants! L'enfant est une terre si féconde pour le bon jardinier.

* * *

Après l'école et le catéchisme, tout le monde est unanime pour solliciter que jeunes gens et jeunes filles soient sauvegardés contre les périls qui menacent leur foi par des *œuvres post-scolaires*.

Le patronage! l'enseignement professionnel! ils ne datent pas d'hier, mais ils ne remontent pas très haut cependant. Et

longtemps ils furent rares. Aujourd'hui, leur nécessité apparaît avec un tel éclat que le patronage après l'école est reconnu nécessité. On en fonde partout en France, avec cette admirable générosité que le Saint-Père louait si hautement au cours des réceptions de la semaine dernière. A Paris, il est imposé à chaque paroisse par l'autorité diocésaine.

Autant du reste on est d'accord sur l'importance capitale et le besoin de cette œuvre, autant il est évident que pour atteindre son but elle ne doit pas être une simple œuvre de préservation par les jeux et la société, mais elle doit être une œuvre "d'éducation", "d'enseignement", par le Cercle d'études et la Congrégation qui réunissent l'élite, et par les allocutions et catéchismes supérieurs qui atteignent l'ensemble.

Œuvre admirable, indispensable, dont les résultats sont déjà remarquables. Mais quelle somme de travail doivent fournir les prêtres qui s'y dévouent !

*
* *

Puis nos correspondants, en très grand nombre, ont abordé la question — séculaire celle-là — de la *prédication*.

On a toujours prêché, mais aux époques de foi il suffisait d'enseigner et d'exhorter, et l'on pouvait concéder quelque chose à un certain désir d'éclat, de pompe, de solennité.

Aujourd'hui, les nombreuses réponses reçues en témoignent, la prédication apparaît surtout comme la distribution nécessaire, indispensable, de la ration spirituelle aux intelligences chrétiennes qui en ont un besoin urgent. On supplie les prêtres de prêcher à chaque messe, mais d'être brefs, car on est pressé. On leur demande d'être clairs et précis, parce qu'on sent la nécessité de bien comprendre et de bien retenir. On les conjure de renoncer aux discours d'apparat et aux sujets de curiosité pour porter tout leur effort sur l'enseignement de la doctrine, de l'histoire catholique et de la liturgie.

Les désirs sont légitimes, les besoins évidents. Mais ici encore, quelle besogne ! quel labeur !

*
* *

Et, enfin, de l'enquête et des nécessités incontestables du moment présent, il résulte que, sans rien négliger des occupations traditionnelles qui se rattachent au soin de l'église, à

l'administration temporelle, à la visite des malades, aux devoirs de convenance, à l'étude et surtout à l'entretien de la piété dans son âme, le prêtre a besoin de susciter partout autour de lui les *œuvres* les plus diverses.

Œuvres d'hommes, œuvres de mères chrétiennes, œuvres de jeunes gens, œuvres de jeunes filles, œuvres agricoles, œuvres sociales à caractère catholique : œuvres dont les unes tendent à conserver, à rendre plus pieux, les autres à faire rayonner la bienfaisance du christianisme et à conquérir les indifférents et les adversaires en enseignant, en réfutant, en éclairant les intelligences et en gagnant les cœurs.

O prêtres de Jésus-Christ, combien, plus que jamais, votre œuvre présente est sublime, puisque de chacun de vous l'heure demande qu'il soit héroïque dans son inlassable dévouement !

Prêtres, mes frères, même nous qui descendons la pente, au lieu de nous arrêter, découragés, devant l'immensité de la tâche, bénissons Dieu de nous avoir fait naître à une époque où tant de labeur nous appelle.

Donnons-nous-y sans réserve, et rappelons-nous que Dieu récompense, non les résultats, mais les bonnes volontés.

Les résultats, du reste, nous en avons pour garant les récentes paroles du Pape, Dieu les donnera aussi en leur temps.

(La Croix de Paris)



MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription à partir de **1 à 300** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905).

SUJET D'ADORATION

Les Effets de la Communion : (1)

La Communion aliment de la vie surnaturelle.

Le premier effet de la sainte communion est de conserver la vie surnaturelle, autrement dit, de nous faire persévérer dans la grâce sanctifiante et l'amitié de Dieu. Cela ne veut pas dire que, *sans l'Eucharistie*, il est absolument impossible de rester quelque temps en état de grâce ; ni qu'*avec l'Eucharistie*, la persévérance est assurée d'une façon infaillible. Hélas, malgré la communion, même quotidienne, nous pouvons encore tomber dans le péché mortel et perdre la grâce.

Mais cela veut dire que la communion possède la vertu, la force, la puissance d'éloigner le péché de l'âme et de l'en préserver à jamais. L'Eucharistie, prise à temps et dans les conditions convenables, est capable de garder à jamais, de la mort du péché, la vie d'innocence reçue au baptême. — Cela veut dire que, sans la communion, nous sommes dans l'impossibilité morale de garder indéfiniment la grâce de Dieu, de même que, sans la nourriture matérielle, il est impossible de conserver longtemps la vie physique.

I. — ADORATION.

Il est de foi que la communion contient la vertu et donne la grâce de préserver de la mort spirituelle du péché ! Les paroles du Sauveur sur ce point sont formelles ; les voici dans leur texte complet, avec leurs répétitions variées, bien de nature à appuyer notre foi :

“ Je suis le pain de vie. Vos pères ont mangé la manne dans le désert et sont morts, malgré cela. Mais voici le pain qui descend du ciel afin que celui qui en mange ne meure point. Je suis le pain vivant, moi qui suis descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement : car le pain que je donnerai, c'est ma chair, pour la vie du monde.” *Ces paroles, déjà si affirmatives*

(1) Nous reprenons ici la série des Méditations consacrées à la Communion. — Voir Annales, années 1907, 1908, 1909.

et si claires, se complètent par celles-ci : En vérité, en vérité, je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Celui qui mange ma chair et boit mon sang possède la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. Car ma chair est vraiment une nourriture et mon sang est vraiment un breuvage. Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui. Comme je viens de mon Père qui est la vie et que je vis par lui, ainsi celui qui me mange vivra par moi. Voilà le pain descendu des cieux. Il n'en sera pas comme pour vos pères qui ont mangé la manne et qui sont morts. Celui qui mange ce pain vivra éternellement."

Ou ces paroles ne veulent rien dire, ou bien elles signifient purement et simplement que l'Eucharistie donne à ceux qui la reçoivent le magnifique privilège de garder la vie, d'éviter la mort du péché, de ne point mourir, ni dans le temps ni dans l'éternité. Cette mort spirituelle est impossible à qui fait la sainte communion : Il *plait à Notre-Seigneur qu'il en soit ainsi* : il est le Maître absolu de toutes choses et il suffit qu'il ait voulu attacher à l'Eucharistie la puissance de garder la vie pour qu'elle nous soit à jamais conservée.

Mais de plus, il veut bien indiquer les raisons qui font de la communion l'antidote qui préserve des fautes graves.

D'abord c'est la *fin*, le *but* de la sainte Eucharistie : cette admirable invention peut-elle manquer le but que Jésus lui assigne ?

En outre, c'est le *pain vivant*, composé d'éléments vivants et immortels : le corps et le sang de Notre-Seigneur. Comment ce pain vivant ne garderait-il pas la vie de l'âme à l'abri de tout péché ?

De plus, la communion est une *nourriture*. Tant qu'un corps se nourrit, quelles que soient ses blessures et ses maladies, rien n'est perdu, le danger de mort est éloigné. Il en va ainsi, avec bien plus de raison, de cette nourriture divine ! Comment pourrait-il mourir, celui qui a pour nourriture la Vie même ?

Continuons. Ce Christ *demeure en celui qui le reçoit*. Il est là comme un rempart contre les coups du péché. Il est là et il garde dans la vie ceux qui s'abritent derrière lui.

Enfin, Jésus est, dans la communion, la *source toujours épanchée de vie surnaturelle*. Où pourrait-il y avoir place pour la mort dans une vie qui est alimentée par la vie même ?

Quelle douce et consolante vérité ! Il est possible, grâce à la communion, de passer, non seulement quelque temps, mais toute une vie, en état de grâce ! *O res mirabilis !...*

II. — ACTION DE GRÂCES.

Puison les motifs de notre action de grâces dans les raisons que nous donne la théologie, pour expliquer la manière dont l'Eucharistie entretient notre vie surnaturelle.

Saint Thomas d'Aquin d'abord appuie son raisonnement sur les analogies de la vie de l'âme avec la vie du corps.

On emploie deux sortes de préservatifs contre la mort corporelle : les uns fortifient la nature de l'homme et ainsi neutralisent les germes intérieurs de corruption : c'est le rôle de la nourriture et des remèdes ; — les autres défendent le corps contre les attaques de l'extérieur : c'est la protection par les armes. Or, l'Eucharistie contient à elle seule ces deux sortes de préservatifs contre le péché, qui est la mort spirituelle de l'âme.

Et d'abord elle est un *fortifiant*. Elle affermit dans nos âmes la grâce sanctifiante, reçue au baptême ou recouvrée au sacrement de pénitence ; elle rend notre union avec Jésus-Christ plus étroite et plus intime ; elle attache notre volonté davantage au Seigneur ; elle rend la santé de notre âme meilleure, plus assurée, plus florissante ; et ainsi elle éloigne de nous la mort qui nous menace.

Elle est aussi un *remède*. Elle apporte, en même temps que des accroissements de vie, des remèdes qui calment, des forces qui résistent, toutes les vertues guérissantes de la chair, du sang, de l'âme de Notre-Seigneur.

Elle est enfin, une *arme*, un principe de force qui doit nous défendre contre le démon. La raison en est que la sainte communion nous donne Jésus, le vainqueur du démon. Autrefois, pendant la vie mortelle du Sauveur, les mauvais esprits poussaient des cris de rage à son approche, et l'Évangile nous parle des tourments que sa pré-

sence leur faisait endurer. Il en est de même encore maintenant. Saint Jean Chrysostome ne craint pas d'affirmer qu'au sortir de la Table sainte, nous inspirons la terreur à Satan comme des lions respirant la flamme. Ailleurs, le grand évêque rappelle que le sang de l'Agneau pascal a préservé les Juifs des coups de l'Ange exterminateur ; puis il ajoute : " Puisque ce sang a écarté l'Ange, le sang du Véritable Agneau ne manquera pas d'épouvanter l'ennemi qui nous guette. La communion est d'autant plus efficace contre les assauts du démon, qu'elle est le mémorial vivant de la Passion de Jésus-Christ : elle rappelle donc au démon la mort du Sauveur, cette mort qui a détruit sa puissance."

A ces raisons de saint Thomas, le savant cardinal de Lugo et l'illustre Suarez ajoutent que, si la sainte communion préserve du péché mortel, c'est parce qu'elle *augmente la vie spirituelle*, et rend prospère et vigoureuse la santé de l'âme ; — qu'elle lui fait goûter *une douceur, une joie et un bonheur tout célestes*, qui la détachent des joies et plaisirs de la terre ; — et qu'enfin elle lui apporte *une lumière toute spéciale*, pour la guider ; — *une grâce actuelle* même, pour éviter le péché et surmonter les tentations.

En considérant toutes ces raisons au pied du tabernacle, il n'y a qu'à bénir Jésus-Eucharistie : pour nous d'abord, Prêtres, qui devons tant au divin Sacrement que nous consacrons et auquel nous communions tous les jours ; — pour les âmes ensuite, celles surtout dont nous avons la charge, et auxquelles nous pouvons si facilement donner la nourriture qui conservera leur vie surnaturelle. Puis en songeant aux décrets du Souverain Pontife touchant la sainte Eucharistie, laissons-nous aller à la reconnaissance : car Pie X nous a rappelé que nous avons entre nos mains de prêtres *l'antidote qui préserve du péché mortel et guérit des fautes vénielles. Quid retribuam Domino ?*

III. — REPARATIO.

Parallèlement aux raisons que nous venons de méditer, il y a des responsabilités qui nous sont imposées, à nous prêtres surtout, par la souveraine efficacité de la sainte communion à conserver la vie surnaturelle.

D'abord pour nous-mêmes : nous devons croire à cette souveraine efficacité de l'Eucharistie, en être convaincus, et nous rappeler souvent dans le cours de nos journées, surtout au moment de la tentation, cette parole que nous redisons chaque matin au saint autel : " Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle ! " Car au moment où nous formons ce souhait, nous introduisons dans notre âme l'Auteur de toutes les grâces en personne, le Dieu fort devant lequel les démons ne peuvent tenir. Y pensons-nous souvent ? Ou bien serions-nous de ceux qui, hélas ! oublient Jésus aussitôt après l'action de grâces ?

Puis pour la conduite des âmes à nous confiées. — Le Décret *Sacra Tridentina Synodus* du 20 décembre 1905, dit en effet : " Le désir de Notre-Seigneur et de l'Eglise que tous les fidèles s'approchent chaque jour du sacré Banquet, vise surtout ce résultat : que les fidèles, unis à Dieu par le Sacrement, y puisent la force pour triompher de la convoitise, pour effacer les fautes légères qui échappent chaque jour et pour se préserver des péchés graves auxquels est exposée la faiblesse humaine. Il ne considère donc pas en premier lieu l'honneur et le respect à rendre à Jésus-Christ ni la récompense ou le prix à donner aux vertus des communiant. C'est pourquoi le saint Concile de Trente appelle l'Eucharistie l'antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels. "

Voilà, d'après le Décret du Souverain Pontife, la raison première pour laquelle on doit communier : c'est pour rester en état de grâce.

Cette grâce sanctifiante nous a été donnée au baptême : c'est un devoir pour nous de la conserver, de la développer, de la fortifier ; la vie terrestre ne nous est donnée que pour cela et la vie du Ciel n'est que le prolongement et le couronnement de la vie divine menée sur la terre.

N'oublions pas qu'il est impossible d'être bons chrétiens si l'on n'est pas en état de grâce. Beaucoup de baptisés se font illusion sur ce point, et se croient chrétiens parce qu'ils fréquentent les offices du dimanche ou s'occupent de certaines œuvres charitables, alors qu'ils ne se font point scrupule de passer des semaines et des mois dans le péché mortel. N'oublions pas non plus qu'en

règle générale il est impossible de garder longtemps l'état de grâce sans la sainte communion. Donc : pas de vie vraiment chrétienne sans état de grâce ; pas d'état de grâce habituel sans communion très assidue.

Et, à son tour, le Décret *Quam Singulari*, du 8 août 1910, ajoute : " Ceux qui ont la charge des enfants doivent apporter le plus grand soin, après la première communion, à les faire approcher de la sainte Table assez souvent, et même, si c'est possible, tous les jours, selon le désir de Jésus-Christ et de notre sainte Mère l'Eglise." Et la raison en est évidente : c'est pour conserver leur innocence, et enrichir leur âme de force, de lumière et de vertus.

Mais en présence de ces obligations, que faisons-nous ? Avons-nous le zèle de la communion fréquente et quotidienne ? Prenons-nous vraiment les moyens d'établir cette salutaire pratique ? Ou bien nous contentons-nous de ce qui s'est fait jusqu'ici, sans vouloir combattre une routine qui laisse les âmes courir à leur perte, sous nos yeux, par notre négligence peut-être ? — Prêtres, réfléchissons, et réparons, en promettant à Notre-Seigneur de nous mettre sans tarder à l'œuvre qu'il réclame de nous.

IV. — PRIERE.

Pour obtenir la propagation du pieux usage de la communion quotidienne.

O très doux Jésus, qui êtes venu dans le monde pour donner à toutes les âmes la vie de votre grâce, et qui, pour la conserver et la nourrir en elles, avez voulu être le remède et l'aliment quotidien de leur quotidienne faiblesse ; nous vous supplions humblement, par votre Cœur embrasé d'amour pour nous, de répandre sur toutes les âmes votre divin Esprit, afin que celles qui malheureusement sont en péché mortel, se convertissent à vous et recouvrent la vie de la grâce qu'elles ont perdue, et que celles qui, par votre secours, vivent déjà de cette vie divine, s'approchent dévotement chaque jour, quand elles le peuvent, de votre Table Sainte : en sorte que, par le moyen de la Communion quotidienne, recevant tous les jours le contre-poison de leurs péchés véniels quotidiens et alimentant tous les jours en elles la vie de votre grâce, et ainsi se purifiant toujours davantage, elles parviennent enfin à la possession de la vie bienheureuse avec Vous. Ainsi soit-il.



Plan de Triduum Eucharistique ⁽¹⁾

Ire INSTRUCTION.

La Présence Réelle.

Magister adest et vocat te
Le Maître est là et il vous appelle.

— Telles furent les paroles de Marthe à sa sœur Marie quand Notre-Seigneur arriva à Béthanie après la mort de son ami Lazare. Marthe est venue d'abord au devant de Jésus : elle a obtenu de Lui cette consolante promesse : *Resurget frater tuus*, votre frère ressuscitera. Alors, à la demande de Jésus sans doute, elle va trouver sa sœur et lui dit ces belles paroles : *Le Maître est là et il vous appelle.*

Cette parole, ô Jésus, elle devrait rayonner en lettres de feu au-dessus de tous nos sanctuaires eucharistiques, comme l'écho très fidèle de votre appel d'amour dans vos Tabernacles et dans chaque Hostie ? Car vous êtes là et vous n'y êtes que pour nous appeler, nous désirer, nous attendre.

Cette parole, je veux vous la redire M. F. dès ce premier jour de notre Triduum d'Adoration Perpétuelle. Plus que jamais, elle sera vraie en ces jours bénis ; le Maître, Jésus, Notre-Seigneur, sera exposé, au milieu des lumières et des fleurs, et Il vous appellera à ses pieds pour recevoir vos adorations, à sa table, pour se donner à vous. — Comme Marie-Madeleine, vous répondrez à son appel, et, comme elle, vous obtiendrez toutes les faveurs que vous demanderez.

(1) Nous donnerons à nos Confrères, sous ce titre, un certain nombre d'instructions dont ils pourront, chacun à leur manière, se servir pour prêcher l'Eucharistie.

I. — Magister adest

M. F., vous savez, par le catéchisme, ce qu'est l'Eucharistie. C'est un sacrement, et en même temps, le sacrifice de la loi nouvelle contenant le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin. Mais il importe de dégager cette définition du catéchisme de ce qu'elle pourrait avoir de trop théorique et de trop abstrait dans ses termes, et de vous proposer une notion de l'Eucharistie aussi concrète et aussi pratique que possible.

Or, envisagée au point de vue de ce qu'elle contient, l'Eucharistie, c'est Jésus-Christ. C'est la meilleure et la plus courte définition qu'on puisse en donner : c'est Jésus !

I. L'EUCCHARISTIE, C'EST DONC JÉSUS.

Jésus-Christ, c'est la seconde personne de la Sainte Trinité, c'est Dieu le Fils fait homme. Il est Dieu depuis toujours, Dieu comme le Père et Dieu comme le Saint-Esprit. Afin de racheter le monde coupable et condamné à l'enfer, par suite du péché d'Adam, notre premier père, Dieu le Fils s'est fait homme. Il a pris un corps et une âme, comme nous. Né à Bethléem, il a passé trente ans à Nazareth, avec sa mère et son père nourricier : on le prenait pour le fils du charpentier Joseph, il travaillait lui-même de ses mains. Trois années durant, il a prêché la doctrine de son Père éternel, il a prié le jour et la nuit, il a fait des miracles, guérissant des malades, ressuscitant des morts, semant partout ses bienfaits. Il a réuni autour de lui douze apôtres, quelques disciples : il voulait en faire les chefs et les premiers enfants de son Eglise. Condamné à mourir sur la croix, il n'a pas voulu abandonner ses Apôtres : "*Je ne vous laisserai pas orphelins,*" leur avait-il dit. Mais la veille de sa mort, fidèle à la promesse qu'il avait faite, il a institué le Sacrement de l'Eucharistie : par sa toute puissance, il a changé miraculeusement le pain et le vin en son corps et en son sang ; il a communiqué ses Apôtres et il leur a donné le pouvoir de faire de même. Désormais, il peut mourir, il peut monter au Ciel à la droite de son Père :

nous le posséderons toujours dans la Divine Hostie. Il est avec nous, jusqu'à la consommation des siècles. L'Hostie Sainte, c'est Jésus !

2. LE PAIN DEVIENT JÉSUS.

Fidèles à l'ordre de leur Divin Maître, les prêtres, continuateurs de l'œuvre des Apôtres, prennent, chaque matin, un peu de pain et un peu de vin. Au moment solennel de la Consécration, ils prononcent les paroles sacramentelles.

Avant d'élever l'hostie, ils disent sur le pain : *Ceci est mon corps*, et voici qu'ausitôt ils tombent à genoux pour adorer. C'est que ce n'est plus du pain qu'ils tiennent entre leurs doigts, mais bien Notre-Seigneur lui-même : son corps et aussi son âme, son sang et sa divinité. La substance du pain est changée miraculeusement, par les paroles du prêtre, au corps et au sang précieux de Jésus-Christ. Du pain, il ne reste plus que les apparences : forme, couleur, goût, — sous lesquelles est cachée la personne sacrée de Jésus.

Avant d'élever le calice, les prêtres disent sur le vin : *Ceci est le calice de mon sang*, et voici qu'ausitôt ils sont à genoux pour adorer. C'est que, dans le calice, ce n'est plus du vin, mais bien Notre-Seigneur lui-même ; son sang, mais aussi son corps, son âme, et sa divinité. La substance du vin est changée miraculeusement au sang et au corps de Jésus. Ce que nous voyons et qui demeure, ce sont les apparences du vin : la couleur, le goût, sous lesquelles est caché Notre-Seigneur, au lieu de la substance du vin.

Sur la petite hostie de la Sainte Communion, le prêtre a dit aussi : *Ceci est mon corps*, et au même moment, obéissant à la voix de son ministre, Notre-Seigneur Jésus-Christ est descendu sur l'autel, est venu se cacher sous les apparences du pain. La substance de ce pain a été changée en Notre-Seigneur.

3. C'EST JÉSUS TOUT ENTIER, vrai Dieu et vrai homme.

Il est là, avec son corps, car le prêtre, revêtu d'une puissance divine, a dit : *Ceci est mon corps*. Mais le corps de Jésus n'est pas un corps mort, un cadavre : il

est ressuscité glorieux, au matin de Pâques. Aussi avec son corps, il y a son sang, son âme et son cœur. — Mais le corps de Jésus n'est pas séparé de la divinité : il ne l'a jamais été, depuis le premier moment de l'Incarnation. Aussi avec sa nature humaine, il y a également sa divinité.

4. C'EST QUELQU'UN.

Il est là ! Et mettez-vous bien dans l'esprit et dans le cœur que l'Hostie de votre Communion, ce n'est pas *quelque chose*, ce n'est pas une relique, un souvenir, mais que c'est *quelqu'un*, une personne, un être vivant. C'est Jésus ! Il est dans cette Hostie, aussi réellement qu'à la Crèche de Bethléem, aussi réellement qu'à Nazareth, qu'au Calvaire, aussi réellement qu'au Ciel.

5. LES APPARENCES DU PAIN.

Il est là ! Et cependant mes sens ne le perçoivent point. Bien au contraire, à en croire mes yeux, mon toucher, le goût, cette petite Hostie ne serait que du pain : *Visus, tactus, gustus in te fallitur*. Ce que je touche, ce que je sens, ce ne sont que les apparences du pain. Les paroles prononcées par le prêtre sont si puissantes, si divinement efficaces, qu'elles saisissent le pain et le vin au plus intime de leur être, et changent leur substance en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ. Si bien qu'il ne reste plus que les apparences merveilleusement conservées de substances qui ne sont plus. Et c'est par amour et par condescendance, que Notre-Seigneur s'est ainsi caché sous les apparences du pain : il a voulu éloigner de nous toute raison de crainte, nous rendre facile l'accès de la Table Sainte, comme aussi nous inviter à manger chaque matin ce Pain Divin, comme nous mangeons chaque jour le pain matériel destiné à conserver la vie de nos corps.

6. TOUJOURS PRÉSENT.

Il est là ! Vraiment, réellement, substantiellement, — tout entier dans chaque Hostie et dans chaque partie, — caché sous les apparences du pain. Et il demeure présent sous les apparences, jusqu'à ce que celles-ci soient consommées ou altérées au point de ne plus être

même les apparences du pain. Résidence permanente et tout à fait indépendante de l'usage du Sacrement. Jésus est dans l'Eucharistie, à l'instant même où la matière est consacrée, quand bien même personne ne devrait en faire usage ; il y demeure, en attendant qu'on vienne le recevoir ; quand vous vous en êtes nourri, Jésus est encore dans les autres Hosties consacrées.

Ordinairement Jésus reste enfermé, dans le Saint Tabernacle : seule une petite lampe annonce sa présence et nous invite à l'adoration. Mais voici que, pendant les grandes journées de votre Adoration, le Divin Maître sortira de sa prison d'amour, il montera sur son trône, et, du matin au soir, il restera exposé, au milieu des lumières et des fleurs ; de là Il vous fera entendre son appel et vous invitera à venir à ses pieds.

Vous vous souviendrez de cette Hostie. C'est Lui, le Maître, c'est Jésus. Ce n'est point *quelque chose*, j'insiste sur cette pensée, mais c'est *quelqu'un*. Ce n'est point un signe, un portrait, une relique de Notre Seigneur, c'est Lui-même, en personne, avec ses deux natures divine et humaine. Il est là comme dans la crèche de Bethléem, dans l'atelier de Nazareth, sur la croix du Calvaire, à la droite de son Père, au plus haut des Cieux. Il est là comme à Béthanie, comme sur la margelle du puits de Jacob, comme au Jardin, au matin de sa résurrection, quand Madeleine tombe à genoux à ses pieds en s'écriant : *Rabboni, mon Bon Maître !* Vous croirez à sa présence, et vous répondrez à son invitation : car il vous invitera, vous spécialement en ce jour, à venir à ses pieds : *Et vocat te !*

II. — Et vocat te

1. Vous savoir parmi nous, tout près de nous, ô Jésus, est déjà une grande grâce : Quel honneur pour nous que d'habiter près de notre Dieu ! Quel secours que cette présence ! Quelle sécurité que ce voisinage ! Non, pouvons-nous dire avec Moïse, il n'y a pas de nation si grande que la nôtre, il n'y a pas de nation dont les dieux s'approchent si près que la nôtre ! Car *il est là*, sur l'Autel, dans le Tabernacle !

Mais Jésus ne se contente pas de rester parmi nous : Il nous appelle. *Et vocat te !*

2. Il nous appelle *pour nous enseigner toute chose*. Son Tabernacle, son trône eucharistique sont devenus une chaire nouvelle, d'où Il nous parle avec infiniment de douceur et de bonté. Rien que la vue de l'Hostie prêche éloquemment la pureté, l'obéissance, l'humilité, la pauvreté, la douceur, la vie cachée, anéantie et immolée !

Il nous appelle *pour nous redire son amour*. Quand, répondant à son invitation, nous sommes venus, Il ne nous laisse pas à ses pieds, mais nous attirant sur son cœur, il réalise, en notre faveur, cette étonnante parole qu'il disait à ses apôtres : " Je ne vous appellerai plus mes serviteurs, mais mes amis." Et pour nous prouver son affection, il se livre à nous par la sainte Communion.

Il nous appelle *pour nous donner tous les biens* : la consolation dans nos peines, la force dans nos tentations et nos défaillances, le pardon après nos chutes, la lumière dans nos doutes, un avant-goût du Ciel.

3. Il nous appelle à ses pieds et *réclame nos adorations et nos hommages*. Il y a droit, car il est notre Créateur, notre Maître, notre Sauveur, notre Roi, notre Bienfaiteur. Au Ciel, les Anges et les Saints sont, sans cesse, prosternés en sa présence et lui offrent continuellement leurs adorations !

Il nous appelle, auprès de *l'autel* où Il s'immole, comme au Calvaire, pour apaiser la colère de son Père et opérer notre salut. Il nous demande de nous tenir près de cet autel, dans le recueillement, le repentir et l'amour, comme Marie, sa Mère, Jean, le disciple bien-aimé, et Marie-Madeleine se tenaient auprès de sa croix.

Il nous appelle à sa *Table*, où Il se fait notre nourriture. S'il a voulu demeurer parmi nous, sous les apparences du pain, c'est bien pour manifester le désir qu'Il a de se donner à nos âmes. Un pain n'est point destiné à être enfermé dans une belle boîte, fut-elle en argent ou en or ; un pain n'est pas destiné à être exposé aux regards ; mais il réclame une bouche pour le manger ! Ainsi de ce pain divin !

4. *Il nous appelle !* Elle résonne souvent à la porte de notre cœur cette douce parole ! Et combien de fois,

n'avons-nous pas refusé de l'entendre : ne venant ni adorer Jésus, ni assister à son sacrifice, pas même le dimanche, ni le recevoir à la Sainte Communion.

Il nous appelle ! Elle résonnera à nos oreilles et à notre cœur cette douce parole à l'occasion de l'Adoration Perpétuelle. Oh ! de grâce, répondez-y généreusement. Qui sait si nous aurons encore l'occasion de nous remettre en grâce avec Dieu et de songer sérieusement aux affaires de notre éternité ? *Hodie, si vocem Domini audieritis, nolite obdurare corda vestra.*

Il nous appelle ! Et nous viendrons nous agenouiller à sa Table, et le recevoir dans une fervente Communion. Nous profiterons tous de cette occasion pour purifier nos âmes dans une bonne confession. Et elles seront nombreuses, très nombreuses les communions de l'Adoration ! Pourquoi toute la paroisse ne serait-elle pas là, en ce beau jour ?

Il nous appelle ! Et nous viendrons assister au Saint Sacrifice, au très grand jour de l'Adoration : qui, à une messe du matin, — qui, à une messe solennelle. Un étranger pénétrant dans notre église, à ce moment-là, serait étonné de vous voir si nombreux et si recueillis : Jésus ne le sera pas, car Il connaît votre cœur.

Il nous appelle ! Et nous viendrons, à l'heure que nous avons choisie, nous prosterner à ses pieds, l'adorer, le remercier, lui demander pardon, solliciter ses grâces pour nous et pour ceux à qui nous nous intéressons. Et, à aucun moment de la journée, Notre Seigneur ne sera jamais seul !

Mais vous ne viendrez pas seulement en ces jours : vous prendrez la résolution de venir très souvent, au cours de votre vie visiter, adorer, recevoir l'Eucharistie.

Conclusion. — *Magister adest et vocat te.* Monseigneur de Ségur avait fait graver ces belles paroles sur la porte du Tabernacle de sa chapelle. — Que, pendant ces jours et surtout au jour de l'adoration, elles soient sans cesse présentes à vos esprits et à vos cœurs.



Les Sacrées Congrégations Romaines



La Constitution apostolique *Sapienti consilio*, promulguée par le Souverain Pontife Pie X, à la date du 29 juin 1908, a complètement transformé les Congrégations Romaines, en fixant et délimitant les attributions de chacune. Quelques-unes de ces Congrégations sont nouvellement érigées, d'autres sont supprimées. Bien qu'en temps opportun nous ayons déjà publié une étude sur cette nouvelle législation, (voir annales de 1909, p. 7, 52, 90), nous croyons faire œuvre utile que de mettre sous les yeux de nos confrères ce *schema* général des Congrégations romaines, qu'il leur est bon de bien connaître. Nous les indiquons dans l'ordre suivi par la Constitution qui peut être dite vraiment *Sapienti consilio*.

CONGREGATION DU SAINT-OFFICE

Cette Congrégation que préside le Souverain Pontife est chargée de sauvegarder la foi et les mœurs. Elle juge les cas d'hérésie et autres crimes qui comportent le soupçon d'hérésie. Lui est dévolue aussi la question des Indulgences tant au point de vue doctrinal qu'au point de vue pratique. Le Saint-Office garde plein pouvoir de connaître ce qui a rapport au privilège paulin, et aux empêchements pour disparité de culte et de religion mixte, en outre des questions de doctrines dogmatiques relatives au mariage comme aux autres sacrements.

— *Préfet* : Le Souverain Pontife. — *Secrétaire* : S. E. le card. RAMPOLLA. — *Assesseur* : Mgr J. B. LUGARI, (maintenant cardinal).

CONGREGATION CONSISTORIALE

Cette Congrégation comprend deux parties distinctes :

1^o Elle prépare tous les actes relatifs aux consistoires pour tous les diocèses non dépendants de la Propagande ; elle institue les diocèses nouveaux, les chapitres des cathédrales et des collégiales ; elle procède à la division des diocèses, nomme les évêques, les administrateurs apostoliques, les coadjuteurs et auxiliaires ; elle prend les informations canoniques sur les candidats présentés pour les évêchés et leur fait passer les examens. Pour les diocèses hors d'Italie, elle s'en réfère aux actes fournis par la Secrétairerie d'Etat.

2^o Elle prend connaissance de tous les actes relatifs aux diocèses non soumis à la Propagande. Les rapports sur l'état des diocèses, autrefois remis à la Congrégation du Concile, doivent lui être adressés. Elle procède à la visite apostolique des diocèses, reçoit les rapports des visiteurs et prend les dispositions opportunes, après en

avoir référé à Sa Sainteté. Elle s'occupe aussi de la surveillance des Séminaires et, dans les cas de conflit de juridiction, elle se prononce sur la compétence des autres Congrégations. De droit en sont membres : le cardinal Secrétaire du Saint-Office, le cardinal Secrétaire d'Etat, le prélat Assesseur du Saint-Office et le Secrétaire des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires.

—*Préfet* : Le Souverain Pontife. —*Secrétaire* : S. E. le card. DE LAI. —*Assesseur* : Mgr Scipion TECCHI.

CONGREGATION DE LA DISCIPLINE DES SACREMENTS

Créée par la Constitution *Sapienti consilio*, cette Congrégation s'occupe de tout ce qui a trait à la législation sacramentelle, sauf pour le privilège paulin réservé au Saint-Office et pour la partie liturgique réservée aux Rites. Elle est compétente au for extérieur pour accorder les dispenses de mariage aux pauvres comme aux riches ; elle peut faire la *sanatio in radice* des mariages, dispenser sur le mariage *ratum*, prononcer sur les cas de nullité, légitimer les enfants, etc. Elle accorde les dispenses pour les Ordres, pour la réception de la Ste Eucharistie, pour tout ce qui est relatif à la célébration de la messe, accorde la faculté de conserver le Saint-Sacrement dans les oratoires privés, etc. Elle peut aussi se prononcer sur la validité des ordinations et des mariages en respectant les droits spéciaux du Saint-Office.

—*Préfet* : S. E. le card. FERRATA. —*Secrétaire* : Mgr GIUSTINI.

CONGREGATION DU CONCILE

Il appartient à cette Congrégation de s'occuper de tout ce qui a rapport à la discipline du clergé séculier et des fidèles. Elle surveille l'observation des commandements de l'Eglise, du jeûne, de l'abstinence, des dîmes, des jours de fête, et accorde les dispenses à cet effet. Elle est compétente dans les questions relatives aux curés et aux chanoines, aux confréries, soldalités, pieuses unions, aux legs et fondations pieuses, aux honoraires des messes, aux bénéfices et charges, aux taxes diocésaines, etc. Elle intervient en tout ce qui a trait à l'immunité ecclésiastique et accorde les dispenses relatives aux bénéfices. Elle surveille et approuve aussi les Conciles provinciaux ou nationaux et les conférences épiscopales, à la place de la Congrégation pour la révision des Conciles qui est supprimée. La compétence de la Congrégation ne s'exerce qu'en ligne disciplinaire ; en ligne judiciaire, c'est le tribunal de la Rote qui intervient. La Congrégation de Lorette, qui s'occupe des affaires spéciales du Sanctuaire de N.-D. de Lorette, est rattachée à cette Congrégation.

—*Préfet* : S. E. le card. GENNARI.

—*Secrétaire* : Mgr POMPILI, maintenant cardinal.

CONGREGATION DES RELIGIEUX

Toutes les affaires relatives aux Instituts religieux des deux sexes, relèvent de cette Congrégation, soit qu'il s'agisse d'Instituts de vœux solennels, soit de vœux simples, soit encore des personnes qui, sans être liées par des vœux, vivent en communauté, et aussi les Tiers-Ordres séculiers. Toutes les affaires entre religieux

ou ayant trait à eux sont de sa compétence. Elle intervient dans les différends entre les évêques et les religieux des deux sexes. Elle est tribunal compétent pour juger par voie disciplinaire seulement ; en ligne judiciaire, les causes sont portées devant le tribunal de la Rote.

Cette Congrégation accorde les dispenses du droit commun aux Instituts religieux et à leurs sujets. — *Préfet* : S. E. le card. VIVÈS Y TUTO. — *Secrétaire* : Mgr Donat SBARRETTI, arch. tit. d'Ephèse.

CONGREGATION DE LA PROPAGANDE

La juridiction de cette Congrégation s'étend aux régions où la hiérarchie n'est pas régulièrement constituée ou qui sont encore dans l'état de missions. La Constitution *Sapienti consilio* enlève à la juridiction de la Propagande les provinces ecclésiastiques d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de la Hollande, du Luxembourg. En Amérique, sont soustraites à la Propagande les provinces ecclésiastiques du Canada, de Terre-Neuve, des Etats-Unis, qui rentrent toutes dans le droit commun. A la Propagande sont soumis les Vicariats et Préfectures apostoliques qui jusqu'ici étaient dépendants de la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires. La Propagande intervient dans toutes les questions relatives aux pays sous sa juridiction. Pour les choses concernant la foi, le mariage, les rites et les réguliers, elle doit en référer aux Congrégations compétentes. Reste érigée la Congrégation pour les affaires du rite oriental I. A la Propagande est rattachée la Commission pour l'Union des Eglises dissidentes.

— *Préfet* : S. E. Le card. GOTTI. — *Secrétaire général* : Mgr VECCIA. — *Secrétaire pour les Affaires du Rite oriental* : Mgr ROLLERI.

CONGREGATION DE L'INDEX

Il appartient à cette Congrégation non seulement d'examiner les livres qui lui sont déférés, de les proscrire, s'il y a lieu, et d'accorder des dispenses ; mais aussi de rechercher officiellement les écrits de toute espèce qui seraient susceptibles d'être condamnés, de rappeler aux Ordinaires leurs devoirs rigoureux de sévir contre les livres dangereux et de les dénoncer au Saint-Siège. Il y aura communication, mais sous secret, entre les membres de cette Congrégation et ceux du Saint-Office pour les livres relatifs à la foi catholique.

— *Préfet* : S. E. le card. DELLA VOLPE, — *Secrétaire* : R. P. ESSER, dominicain.

CONGREGATION DES RITES

Le droit de légiférer en tout ce qui regarde les rites et cérémonies de l'Eglise latine, est réservé à cette Congrégation. Elle doit faire en sorte que les rites et cérémonies soient exactement accomplis dans la célébration de la messe, dans l'administration des sacrements, dans l'Office divin et dans tout ce qui regarde le culte. Elle accorde les dispenses opportunes en cette matière. Elle accorde les privilèges, honneurs et insignes personnels et temporaires, ou

encore locaux et perpétuels, qui peuvent être concédés dans l'accomplissement des Rites et Cérémonies. Elle s'occupe aussi des béatifications et des canonisations et de tout ce qui concerne les saintes Reliques.

A cette Congrégation sont rattachées la *Commission liturgique*, la *Commission historico-liturgique* et la Commission pour la musique et le chant sacré. — *Préfet* : S. E. le card, MARTINELLI. — *Secrétaire* : Mgr LA FONTAINE, év. tit. de Caryste. — *Substitut* : Mgr DI FAVA.

CONGREGATION DE LA CEREMONIALE

Elle surveille l'application exacte des cérémonies non liturgiques et, en outre, celles de la chapelle papale et les cérémonies célébrées par les cardinaux hors de la chapelle papale. Elle intervient dans les questions de préséance des cardinaux et des membres du corps diplomatique accrédités près le Saint-Siège. — *Préfet* : S. E. le card. OREGLIA DI SANTO STEFANO. — *Secrétaire* : Mgr Charles RESPIGHI.

CONGREGATION DES AFFAIRES ECCLESIASTIQUES EXTRAORDINAIRES

Cette Congrégation délibère et décide dans les affaires religieuses qui se rattachent aux lois civiles et aux concordats conclus avec les divers Etats; elle examine aussi les questions de ce genre que le Souverain Pontife lui fait soumettre par le Cardinal Secrétaire d'Etat. — *Secrétaire* : Mgr SCAPINELLI DI LEGUIGNO.

CONGREGATION DES ETUDES

La surveillance des études dans les Universités et Facultés qui dépendent de l'autorité ecclésiastique est soumise à cette Congrégation, y compris les Facultés dirigées par des réguliers. Elle approuve l'érection de ces Instituts, accorde la faculté de donner les grades et les donne elle-même, dans des cas exceptionnels, à des personnes de mérite supérieur. —

Préfet : S. E. le card. CASSETTA. *Secrétaire* : Mgr DANDINI.

TRIBUNAUX

PENITENCERIE APOSTOLIQUE

La juridiction de ce tribunal ne s'étend que sur le for interne, même dans les affaires non sacramentelles. Les dispenses de mariage au for externe sont données par la Congrégation sur la discipline des Sacraments. La Pénitencerie apostolique accorde pour le for interne les grâces, absolutions, dispenses, commutations, sanations et concessions; elle se prononce aussi sur les questions de conscience — *Grand Pénitencier* : S. E. le card. Séraphin VANNUTELLI. *Régent* : Mgr Oreste GIORGI.

SACREE ROTE ROMAINE

Le tribunal de la Sacrée Rote Romaine, dont les origines remontent au moyen âge, jugeait les appels en seconde et troisième ins-

tance pour les affaires religieuses et civiles. Depuis 1870, il n'agissait plus. Le Souverain Pontife ordonne que ce tribunal doit nouvellement fonctionner et lui défère toutes les causes contentieuses non majeures, qui sont portées en curie romaine. Elle ne peut s'occuper des dispositions prises par les Ordinaires, si elles n'ont été émanées en forme de sentence judiciaire.

Le tribunal de la Rote est formé par les Prélats auditeurs de Rote divisés en sections et ayant comme chef le doyen de la Rote. Une loi spéciale approuvée par le Souverain Pontife, règle leur procédure. — *Auditeurs* : Mgr M. LEGA, doyen ; Mgr G. SEBASTIANELLI ; Mgr G. MANY ; Mgr Fr. HEINER ; Mgr J. PRIOR ; Mgr L. SINCERO ; Mgr J. MORI ; Mgr F. CATTANI ; Mgr Antoine PERATHONER ; Mgr Joseph ALBERTI ; Mgr Pierre ROSSETTI.

SIGNATURE APOSTOLIQUE

Le tribunal suprême de la Signature Apostolique est reconstitué et est composé de six cardinaux dont un est nommé Préfet, lequel est aidé par un prélat secrétaire. Le tribunal de la Signature juge les cas de nullité de sentences émanées par la Rote ; il juge aussi les auditeurs de la Rote, dans le cas où ils auraient manqué à leur devoir. —

Cardinaux juges : LL. EE. Vincent VANNUTELLI, préfet : AGLIARDI, MARTINELLI, CASSETTA. — *Secrétaire* : mgr N. MARINI.

BUREAUX

CHANCELLERIE APOSTOLIQUE

La Chancellerie Apostolique est présidée par le cardinal Chancelier. Elle expédie des lettres apostoliques ou Bulles relatives aux bénéfices consistoriaux, à l'érection de diocèses et de chapitres et à tous les actes solennels du Saint-Siège. Ces Bulles sont expédiées sur ordre de la Congrégation Consistoriale ou du Souverain Pontife. Les Protonotaires Apostoliques participants signeront les bulles. — *Grand Chancelier* : S. E. le card. AGLIARDI. — *Régent* : Mgr César SPEZZA.

DATERIE APOSTOLIQUE

Le cardinal Dataire préside à ce bureau dont les facultés sont restreintes à reconnaître l'idonéité des candidats pour des bénéfices non consistoriaux, à rédiger les lettres Apostoliques pour accorder ces bénéfices, à accorder des dispenses pour l'obtention de ces bénéfices et avoir soin des pensions imposées par le Souverain Pontife en accordant ces mêmes bénéfices. La Daterie observe et suit en cela une procédure spéciale. — *Dataire* : S. E. le card. A DI PIETRO. — *Sous-Dataire* : Mgr Fr. SPOLVERINI.

LA CHAMBRE APOSTOLIQUE

La Chambre apostolique est chargée d'administrer les biens et d'avoir soin des droits temporels du Saint-Siège. Elle est présidée par le cardinal Camerlingue de la Sainte Église Romaine. —

Camerlingue de la Sainte Eglise Romaine : S. E. le card. ORGLIA DI SANTO STEFANO. — *Vice-Camerlingue* : Mgr L. PASSE-RINI, patriarche tit. d'Antioche. — *Auditeur* : Mgr SABATTUCCI arch. tit. d'Antinoë.

LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

Ce bureau est placé sous la dépendance immédiate du cardinal Secrétaire d'Etat et comprend trois divisions. La 1^{re} est celle des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires qui s'occupe des questions à soumettre à la Congrégation de ce nom ou aux autres Congrégations compétentes. La 2^{me} s'occupe des Affaires Ordinaires et elle est chargée aussi d'accorder les honneurs ecclésiastiques et civils, titres de prélats, titres nobiliaires, décorations ; (toutefois les nominations des camériers secrets tant ecclésiastiques que civils sont réservées au prélat Majordome de Sa Sainteté.) La 3^{me} est chargée de l'expédition des Brefs Apostoliques. —

Secrétaire d'Etat : S. E. le card. MERRY DEL VAL. — *Secrétaire pour les Affaires Ecclésiastiques* : Mgr SCAPINELLI DI LEGIUGNO. — *Substitut pour les Affaires Ordinaires* : Mgr Nicolas CANALI. — *Chancelier des Brefs Apostoliques* : Mgr Frédéric TEDESCHINI.



Les nouveaux Cardinaux

La nouvelle du dernier consistoire a surpris tout le monde, quand elle parut, à commencer par les intéressés eux-mêmes, les futurs cardinaux.

Le Pape connaît à fond ceux qu'il élève aux honneurs de la pourpre romaine ; il prévoyait que plus d'un serait poussé par scrupule de modestie à multiplier auprès de lui les démarches pour écarter les responsabilités et les honneurs de ce choix auguste. Il a voulu que la publication soudaine des noms par l'*Osservatore romano* manifesta que ses décisions étaient irrévocables. Même en dépit de cette publicité, ces démarches n'ont point manqué.

La liste des nouveaux cardinaux suggère d'intéressants commentaires.

Ce n'est point seulement par leur nombre, c'est aussi par la qualité des nouveaux princes de l'Eglise que le Consistoire du 27-30 novembre 1911 pourra s'appeler une grande promotion.

La pourpre vient honorer les archevêques des plus importantes métropoles du monde : Paris, Londres, Vienne, New-York, Boston, sans compter que l'archevêque de Valladolid fut jusqu'en 1901 l'évêque de Madrid, et que l'archevêque d'Olmütz rappelle une autre capitale, celle de la Moravie, Brunn, dont il occupa le siège épiscopal jusqu'en 1904.

A ce point de vue de la représentation des nations catholiques dans le conseil suprême de l'Eglise, il faut ajouter que le Consistoire du 27 novembre fera aussi entrer dans le Sacré-Collège les diplomates qui ont longtemps servi le Saint-Siège dans les grandes capitales de Vienne, de Madrid, de Washington.

Cette promotion apparaît donc comme éminemment internationale.

En s'accroissant de 8 cardinaux italiens et de 11 étrangers, le Sacré-Collège compte, après le Consistoire du 27 novembre, 36 cardinaux italiens et 29 étrangers.

Les cardinaux français atteindront de nouveau le nombre de sept. La France entière ne peut qu'être profondément reconnaissante à S. S. Pie X de vouloir, malgré tout, conserver à "la Fille aînée de l'Eglise", le plus haut chiffre de représentants qu'elle ait jamais compté dans le Sacré-Collège.

Il y aura de nouveau un cardinal français dans la curie romaine. Ce sera le Rév. Père Billot. Depuis plus d'un quart de siècle, le Rév. Père Billot occupe la première chaire de dogme à l'Université grégorienne.

Le Sacré Collège se trouve donc réparti comme il suit par nations :

Italie, trente-six ; Allemagne, deux ; Angleterre, deux ; Autriche, quatre ; Hongrie, deux ; Belgique, un ; Brésil, un ; Espagne, cinq ; France, sept ; Hollande, un ; Portugal, un ; États-Unis, trois.



Le Rév P. Billot.

La Compagnie de Jésus, qui perdait, en 1907, le cardinal Steinhüber, sera représentée dans le Sacré-Collège par un éminent théologien, le R. P. Billot.

Il a écrit en langue latine un grand nombre de traités, la plupart dogmatiques, dont plusieurs sont à leur troisième ou quatrième édition. Citons, entre les principaux, *De Verbo incarnato*, commentaire de la troisième partie de la somme de saint Thomas : *De Ecclesia Christi*, suite du précédent ; *De Deo uno et Trino*, commentaire de la première partie de la Somme ; *De Virtutibus infusis*, commentaire de la seconde partie de la Somme, etc.

Le P. Billot est un interprète fidèle, mais très original de saint Thomas. Il ne s'est nullement désintéressé des questions contemporaines. L'évolutionisme, le libéralisme et le modernisme ont trouvé en lui un adversaire clairvoyant et rigoureux. C'est un scolastique parfaitement documenté sur la littérature philosophique, théologique et sociale de son temps.

SOMMAIRE :

La dévotion à N.-D. du T. S. Sacrement, 1—Allocution pontificale au Consistoire de Novembre dernier, 5—L'Œuvre actuelle du prêtre, 9—Sujet d'adoration : l'Eucharistie aliment de la vie surnaturelle, 13—Instruction sur la Présence Réelle, 19—Les Congrégations Romaines, 26—Variété : les nouveaux Cardinaux, 31.

L'ADORATION PERPETUELLE

— DU —

Très Saint Sacrement

Par Monsieur le Chanoine BOUCHAT.

Dans chaque paroisse et chaque communauté, un jour, chaque année, est spécialement consacré à la Divine Eucharistie : c'est celui de l'*Adoration perpétuelle*. Tout en ce grand jour, converge vers l'Hostie Sainte. Les fidèles s'approchent des Saints Sacrements, assistent au Saint Sacrifice, et veulent faire une heure d'adoration. Dans plusieurs endroits, tout travail est suspendu, comme les dimanches.

A la demande d'un grand nombre de curés, nous publions une brochure à distribuer aux paroissiens afin de les aider à bien sanctifier ce beau et grand jour de l'Adoration.

Elle est complète et peut convenir aussi bien aux personnes pieuses qu'à celles qui ne pratiquent que les devoirs essentiels du christianisme. Elle se fait remarquer par sa simplicité et son côté éminemment pratique.

On y trouve — après une *notice* des plus intéressantes sur l'*Adoration perpétuelle* — un exercice pour la *Confession* — pour la *Sainte Communion*, et pour l'Heure d'Adoration ; — puis la *Messe et les Vêpres du T. S. Sacrement*, des morceaux pour *Salut* et une méthode pour la *récitation du Rosaire en face du Très Saint Sacrement*.

No. 146 — belle brochure de 160 pages, Prix, 15c. franco, 17c.



L'Apôtre du Sacré-Cœur et de l'Eucharistie.

Ou l'union de la dévotion au Sacré-Cœur et de la dévotion au T. S. Sacrement enseignée par la vie et les écrits de la Bienheureuse Marguerite-Marie par le R. P. Eugène Couet, S.S.S. Volume de 188 pages in-18.

No. 84. — broché 15c.

Une Nouveauté



Nouveau Calendrier
Eucharistique.

60 cents franco.